



REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Le plus beau pull moche de Noël »

Vendredi 16 décembre 2022.

Article 1

L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CALAIS CŒUR DE VIE, dont le siège est au 3 Rue Neuve – 62100 Calais, représentée pour le présent par Monsieur Fagot, Président de l'Association, organise un jeu en partenariat avec le groupe Nord Littoral, Carrefour Market Cœur de Vie, Mon Shopping c'est Calais de Calais un concours de pull de Noël.

Article 2

Pour participer, il faut être :

- Être salarié d'une entreprise, membre d'une association, commerçant ou artisans
- vous inscrire en remplissant complètement le fichier d'inscription entre le 12 novembre et le 12 décembre sur le site internet du Nord Littoral ou de Calais Cœur de Vie.
- vous présenter au jury le vendredi 16 décembre entre 11 h00 et 14 h 30 à Calais Cœur de Vie
- Accepter que votre photo soit publiée dans la presse et sur les supports de Calais Cœur de Vie et des partenaires de l'évènement.

Article 3

Trois équipes sont récompensées

1 er prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, des chèques cadeau Mon Shopping c'est Calais d'une valeur de 100.00 € valable chez les commerçant adhérents, le cadeau bonus et le trophée du grand gagnant.

2^{ème} prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 60.00 € valable chez les commerçant adhérents, le cadeau bonus et le trophée

3 -ème prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 40.00 € valable chez les commerçants adhérents, le cadeau bonus et le trophée.

Le jury sera composé d'un membre de l'équipe de chaque partenaire.

La remise des prix aura lieu le 16 décembre après la délibération du jury à Calais Cœur de Vie.

Article 4

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part des gagnants, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 5

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à ce jeu ou de différer la date de remise du prix si des circonstances de force majeure l'exigeaient, sans être tenus pour responsable.

Article 6

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation complète du règlement et l'arbitrage en dernier recours des structures organisatrice, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée aux organisateurs : Association des commerçants de Calais Cœur de Vie, 3, rue Neuve – 62100 CALAIS et au Nord Littoral, 91 bvd Jacquard – 62100 Calais

Article 7

Chaque participant au jeu autorise l'Association des Commerçants de Calais Cœur de Vie, 3 rue Neuve 62100 Calais, Carrefour Market Cœur de Vie, Mon Shopping c'est Calais et le Nord Littoral à reproduire sur tout support et par tout procédé et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) me représentant, prises/réalisées dans le contexte des animations de 2022 au centre commercial Calais Cœur de Vie et sur les lieux du jeu, dans la presse, et sur les réseaux sociaux des organisateurs. La présente autorisation est consentie sans aucune limite dans le temps.

Article 8

Ce règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.